



Les apports de la comparaison internationale à la démarche de recherche en études urbaines

Antonin Margier

Outil d'analyse d'usage courant dans les études urbaines, la comparaison est rarement justifiée et son apport à la recherche peu décrit. Souvent mise en œuvre comme allant de soi, la comparaison internationale doit au contraire faire l'objet d'une réflexion sur sa propre signification et sur les spécificités des résultats auxquels elle aboutit. L'acte de comparaison nécessite en effet un mode de pensée particulier et une élaboration méthodologique différente d'une monographie. Mais il modifie également la démarche de recherche, orientant le chercheur vers de nouvelles pistes. Le cheminement de notre recherche comparative, entre deux quartiers de Montréal et Paris (Margier, 2013), illustre certains défis qui se sont posés lors de la conception méthodologique de ce travail, ainsi que les apports interprétatifs que le décentrement a permis.

Portant sur les usages des espaces publics et les rapports de pouvoir qui s'y jouent, cette recherche doctorale visait à comprendre les significations des pratiques socio-spatiales et à saisir leurs impacts sur la production et le partage

de ces lieux. La comparaison ne pouvait se limiter à une analyse différenciée des documents administratifs, mais devait intégrer une expérience croisée des terrains. Dans cette perspective, nous avons construit, lors de la réflexion méthodologique, une structure de comparaison qui permette l'appréhension des deux terrains et garantisse une validité externe à nos résultats. Il fut essentiel de maintenir cette réflexion comparative tout au long du travail, afin qu'elle nourrisse nos interprétations et qu'elle imprègne pleinement nos résultats, jusqu'à leur restitution.

Cet article n'a pas vocation à prodiguer conseils et explications relatives à la mise en œuvre d'une comparaison internationale. Il illustre comment elle participe elle-même à l'évolution de la recherche, comment elle peut lui insuffler une direction particulière, voire la structurer. Ces considérations orientent l'articulation de réflexions théoriques en regard de notre expérience de la recherche doctorale.

FAIRE LE CHOIX D'UNE COMPARAISON EN ÉTUDES URBAINES

Depuis longtemps, les sciences sociales utilisent la comparaison comme mode d'appréhension du réel et comme méthode de généralisation théorique. L'analyse de terrains situés dans différents contextes géographiques permet de dépasser les contraintes institutionnelles ou les spécificités culturelles de chacun des cas, afin de mettre en lumière des tendances plus globales. L'enjeu est de généraliser, « de mettre en évidence des régularités sociales et de les expliquer, afin de développer une théorie plus générale » (Vigour, 2005, p. 123).

Mais, avant d'être un mode de recherche explicite, la comparaison est un mode de pensée implicite (McFarlane, 2010). Lorsqu'un chercheur ou un praticien de l'urbain lit des analyses sur une ville, il a tendance à les mettre en lien avec ses propres terrains de référence. Dans le contexte actuel de mobilité généralisée, l'appréhension d'un terrain inconnu se fait toujours par rapport à un autre, déjà visité ou plus familier. C'est ce mode de pensée implicite que Vigour (*op. cit.*) conseille d'inscrire dans le processus de recherche : « Loin d'être seulement une méthode, la comparaison est plus largement une stratégie d'enquête et de recherche qui imprègne l'ensemble de la démarche du chercheur, de la définition de la problématique au choix du terrain, en passant par la construction des données, leur analyse et leur explication » (Vigour, *op. cit.*, p. 17).

Plus qu'une simple mise en parallèle de cas, la comparaison constitue un élément à part entière de la réflexion théorique et méthodologique. Elle peut notamment être mobilisée en tant qu'instance médiatrice entre le travail de terrain et l'analyse interprétative. Mais le choix d'une comparaison découle avant tout des objectifs initiaux de recherche.

De la réflexion théorique à la démarche comparative

Dans le contexte actuel de compétition urbaine, les espaces publics sont devenus de véritables réflecteurs d'urbanité et font l'objet d'attentions particulières de la part des urbanistes, des architectes et des pouvoirs publics. Les villes devant se parer de leurs plus beaux atours pour être attractives, les gestionnaires urbains visent à faire des espaces publics des vitrines de réussite et d'harmonie. Par conséquent, la présence de personnes marginalisées apparaît comme un obstacle à ces logiques visuelles et devient l'objet d'une régulation accrue. Dans ce contexte de métropolisation, de nombreux auteurs ont souligné la généralisation de pratiques punitives à l'encontre des groupes marginalisés (Mitchell, 1997 ; Smith, 1996 ; Wacquant, 2004). Les interdictions de dormir dans les parcs, de mendier, ainsi que la privatisation des espaces publics, limitent considérablement la libre accessibilité de ces populations aux espaces publics. Cependant, la plupart de ces analyses, forgées dans de grandes métropoles nord-américaines, laissent dans l'ombre tout un pan explicatif des dynamiques d'exclusion. En se focalisant sur la dimension punitive de la gestion des espaces publics, beaucoup d'auteurs s'orientent naturellement vers des espaces publics centraux et iconiques, dans lesquels ces logiques sont d'autant plus visibles. Ce faisant, ils ignorent les enjeux liés aux espaces publics « ordinaires » (Paddison et Sharp, 2007), dans lesquels apparaissent également des processus de fermeture et d'exclusion, dont les mécanismes peuvent s'avérer différents de ceux des centres-villes. L'objectif initial de ce travail était d'interroger la réalité des rapports de pouvoir dans les espaces publics, en déplaçant l'analyse vers des espaces publics péricentraux, davantage inscrits dans des logiques quotidiennes que métropolitaines.

Dans cette perspective, nous avons fait le choix de nous intéresser à des espaces publics faisant l'objet de conflits d'appropriation. « In the interaction of people and the built environment, it is a truism that space is contested but relatively trivial conflicts can provide clues about power relations and the role of space in social control » (Sibley, 1995, xiii). Comprendre les rapports de pouvoir à l'œuvre dans ce type d'espace public impliquait de questionner la production institutionnelle et politique des espaces publics et les pratiques socio-spatiales déployées par les citoyens. Cela nécessitait de s'immerger dans le terrain et de donner une dimension ethnologique au travail. Efficace pour extraire des stratégies et interpréter des logiques d'actions (Yin, 1994), l'étude de cas est clairement apparue comme l'outil méthodologique principal. Dans cette perspective, le Village Shaughnessy, un quartier situé à l'ouest du centre-ville de Montréal s'est rapidement imposé comme un terrain pertinent. Se transformant sous l'effet d'un processus de gentrification, ce quartier apparaît régulièrement dans les médias et dans le discours des travailleurs sociaux, en raison des conflits entre certains riverains et les personnes marginalisées occupant les espaces publics. Une association de riverains s'est notamment créée

pour résoudre ces conflits, influencer l'aménagement du quartier et favoriser la réappropriation des espaces publics par les résidents.

Afin d'inscrire ces réflexions dans une perspective plus large, il est apparu important de ne pas se limiter à un seul cas. La démarche comparative permet : « [Premièrement] une "confrontation détaillée" et en conséquence de trouver un bon équilibre entre le général et le particulier ; deuxièmement d'affiner la connaissance de certains processus et troisièmement de mettre en évidence des spécificités et des originalités » (Vigour, *op. cit.*).

Si la question d'une comparaison avec un autre quartier de la métropole s'est tout d'abord posée, nous avons rapidement pris le parti d'une comparaison internationale, afin de dépasser les logiques montréalaises et québécoises. Cette recherche découlant de la volonté d'interroger la généralisation de l'approche punitive, il a paru nécessaire de s'affranchir des frontières et des spécificités nationales. Il s'agissait, avec deux cas, d'être en mesure d'offrir un contrepoint pertinent aux théories du punitif.

Paris s'est révélé un intéressant point de comparaison, notamment en raison du rôle attractif que, au même titre que Montréal, cette métropole peut avoir sur des populations en errance. Plus particulièrement, notre choix s'est porté sur le quartier de la Goutte d'Or. Quartier d'immigration, paupérisé au fil des ans, ce territoire est aujourd'hui l'objet de multiples politiques de revitalisation et d'un nouvel intérêt résidentiel. Dans ce contexte, la présence dans les espaces publics de populations marginalisées (sans-abri, usagers de drogues, prostituées) est de plus en plus contestée par une partie des riverains, certains d'entre eux s'étant constitués en collectif pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces terrains possèdent d'importantes similitudes, justifiant une approche comparative : ce sont des quartiers connaissant, à des stades différents, une dynamique de gentrification (Corral, 1986 ; Bacqué et Fijalkow, 2006), et des conflits d'appropriation des espaces publics sont présents. Mais, au-delà de ces dynamiques, ces deux terrains mettent en avant des structures institutionnelles de production des espaces publics relativement proches ainsi qu'un essor de la participation des habitants (Bacqué, 2005). Depuis 2002, les conseils de quartier sont institutionnalisés dans la capitale française tandis que, la même année, les arrondissements sont fondés à Montréal, orientés vers une gestion municipale de proximité et s'appuyant sur des dispositifs de démocratie locale, à travers lesquels les citoyens sont invités à s'exprimer.

La comparaison comme posture de distance et d'objectivité

Une fois les terrains choisis, la mise en œuvre d'une comparaison ne va pas pour autant de soi. Le contact et la familiarité avec les différents terrains comparés sont indispensables à la recherche : « Tout phénomène politique est

indissociable de la culture dans laquelle il s'inscrit ; pour le comprendre, il est nécessaire d'être en mesure de reconstruire les modes de pensée et de raisonnement étrangers, ce qui suppose une immersion, plus ou moins longue, selon les cas, les capacités intuitives du chercheur et le degré de familiarité de celui-ci avec le phénomène étranger observé » (Hassenteufel, 2005, p. 117).

La distance du chercheur par rapport à un terrain étranger est importante, car elle est source d'objectivité et de réflexivité sur le cas plus familier. La position du chercheur comparatiste propose de mêler proximité et distance afin que les cas étudiés s'enrichissent l'un et l'autre, tout en questionnant la posture même du chercheur : « entre la distance, qui donne une certaine liberté dans le regard et le jugement, et la proximité, qui rend possible la compréhension, telle est la posture idéale du comparatiste, et plus généralement du chercheur » (Vigour, *op. cit.*, p. 101-102).

D'origine française, mais réalisant notre doctorat à Montréal, avec cette ville comme terrain principal, nous avons dû prendre de la distance par rapport à un terrain familier et nous éloigner des logiques et représentations sociales liées à une culture et à un pays (Vigour, *op. cit.*). Il s'agissait de s'émanciper de catégories de pensée héritées et faire en sorte que l'inconnu remette en doute certitudes et réflexes, afin de générer de nouvelles questions et d'enrichir la démarche de recherche. Dans cette perspective, les quinze premiers mois (dédiés à la scolarité et à l'élaboration du projet de thèse) ont été passés à Montréal, permettant de renforcer cette objectivité avant d'appréhender le terrain français. Afin de maintenir cette posture de recherche entre proximité et distance, nous avons alterné des phases de recueil de données de plusieurs mois chacune. Ponctuée en outre de brefs allers-retours, cette dynamique visait à rester connecté aux deux terrains, tout en évitant de s'enfermer dans l'un ou l'autre.

Près de 50 entretiens ont été réalisés entre Montréal et Paris, tant avec des personnes marginalisées (11), des riverains impliqués dans les associations pour l'amélioration du cadre de vie (14), des travailleurs sociaux (8) et des commerçants (2) qu'avec des acteurs publics (13) : responsables politiques, urbanistes et architectes, policiers et employés municipaux.

QUELQUES DÉFIS DE LA COMPARAISON

Comparer, malgré les variations culturelles

La comparaison entre la France et le Québec est devenue courante (Bacqué, *op. cit.* ; Giraud, 2012) en raison des similitudes qui peuvent lier ces territoires. Cependant, si la comparaison s'avère difficile entre des cas trop éloignés, elle n'est pas pour autant « naturelle » lorsqu'il existe des convergences entre eux, « la comparabilité est rarement un donné, elle est, au contraire à construire » (Hassenteufel, *op. cit.*, p. 118). Selon les terrains, des variations apparaissent dans l'appréhension et la gestion des enjeux étudiés.

Certains profils de répondants dans une ville n'ayant pas leur strict équivalent dans l'autre, le choix des échantillons s'est fait en fonction de la réalité des différents terrains. Par exemple, la production des espaces publics parisiens implique un panel clairement défini d'acteurs publics, travaillant au niveau de la municipalité ou de l'arrondissement. À Montréal, si les projets d'aménagement des espaces publics du Village Shaughnessy sont également pilotés par les pouvoirs publics, ceux-ci s'appuient, pour leur mise en œuvre, sur l'important maillage associatif local (tables de concertation citoyennes, corporations de développement économique communautaire, éco-quartier, *etc.*). Il a fallu trouver des acteurs dont les rôles se rejoignent dans une certaine mesure, et tenir compte de l'influence parfois moins forte que certains pouvaient avoir sur les enjeux étudiés.

Bien que des collectifs de riverains se structurent dans les deux cas face à l'occupation non désirée des espaces publics, leurs statuts et leurs stratégies diffèrent. Comme l'a précisé l'un d'entre eux, du fait de leur inscription dans « une culture anglo-saxonne », les membres de l'Association du Village Shaughnessy organisent leur mobilisation dans des rapports personnalisés et amicaux avec les responsables politiques, régulièrement invités aux différents événements organisés par l'association. Cette proximité avec des élus est d'ailleurs clairement revendiquée comme une stratégie. Dans le cas de la Goutte d'Or, ces rapports sont beaucoup plus conflictuels et revendicatifs; la confrontation est considérée nécessaire pour faire remonter leurs requêtes. Cette stratégie d'opposition frontale est perçue comme « typiquement française » par les Québécois interrogés et jugée peu productive dans leur contexte. Les manières de s'imposer en tant qu'interlocuteur légitime des pouvoirs publics et d'inscrire les préoccupations des riverains dans la sphère publique prennent donc des formes différentes: rapports apaisés dans le Village Shaughnessy et rapports de forces à la Goutte d'Or.

Ces variations culturelles se révèlent en outre dans l'aménagement des espaces publics. Dans le cas montréalais, les riverains prennent en charge une multitude de petits aménagements, de la transformation physique et du verdissement des lieux à leur animation. Ils s'impliquent pour organiser des repas en plein air, des concours d'embellissement des devantures des résidences, ou différentes activités culturelles pour enfants et adultes dans les parcs du quartier. Pour les riverains de la Goutte d'Or, du fait d'une culture différente de l'action publique, cette manifestation des compétences citoyennes ne va pas de soi et leur paraît impensable. Si un investissement citoyen dans la production des espaces publics est constaté dans les deux cas, des différences majeures apparaissent dans les formes et effets de la mobilisation des riverains.

La comparaison est également imprégnée des liens qui existent entre les deux villes. En effet, nous nous sommes parfois trouvé dans la situation de comparer des acteurs comparant eux-mêmes leurs propres pratiques. Certaines

expérimentations, mises en œuvre par des travailleurs sociaux à la Goutte d'Or, étaient connues par ceux de Montréal ; certaines sont considérées comme intéressantes et d'autres comme incompatibles avec le contexte québécois. De même, le modèle parisien des « Correspondants de Nuit » est connu à Montréal, tandis que le modèle de médiation mis en œuvre dans les espaces publics montréalais est observé depuis Paris.

Une langue qui sépare

Le choix de deux villes francophones visait à ce que les analyses comparées des discours recueillis soient pertinentes, les individus s'exprimant dans une langue commune. Beaucoup de comparatistes insistent sur cette difficulté à comparer des objets, dont la dénomination originale renvoie à tout un réseau de significations historiques et culturelles, dont le sens se perd dans la traduction (Lallement, 2005). Quels que soient les terrains, le risque de toute comparaison est de transformer la signification de certains propos, par l'acte de traduction ou par une trop grande distance avec le contexte d'énonciation. Limiter la traduction de certains termes semblait donc un avantage pour éviter de transformer les catégorisations et d'homogénéiser les groupes d'acteurs.

Pourtant, loin d'être un atout et de faciliter la comparaison, le partage d'une même langue peut s'avérer un piège et un vecteur de difficultés. Dans le cas du français partagé entre le Québec et la France, des objets ou des phénomènes similaires peuvent être nommés différemment. Ces différences se manifestent à travers une diversité de termes, l'une d'entre elles portant notamment sur la catégorisation des personnes marginalisées occupant les espaces publics. Si les acteurs interrogés parlent de « sans-abri » à Paris, le terme « itinérant » est privilégié sur le terrain montréalais. Il en est de même pour les « usagers de drogues », une dénomination dont l'usage par les travailleurs sociaux semble se diffuser dans les discours des riverains et des pouvoirs publics parisiens, tandis qu'à Montréal, le terme « toxicomane » est principalement utilisé. Ce constat révèle des significations et des modes de catégorisation différents. Si une réflexion sur la catégorisation sociale s'avère nécessaire dans le cas d'un terrain, elle s'impose d'autant plus dans le cas d'une comparaison au sein de laquelle les nominations diffèrent pour décrire des situations pourtant similaires sous maints aspects. Dans cette recherche, il est apparu que le terme « itinérant » était souvent utilisé de manière générique pour décrire les personnes marginalisées occupant les espaces publics du Village Shaugnessy, englobant la diversité de cette population. Dans le cas parisien, au contraire, les dénominations étaient souvent plus fines ; les riverains référant, selon les groupes concernés, aux « sans-abri », aux « usagers de drogues », aux « prostituées » ou aux « vendeurs ambulants ». Cette différenciation traduit une géographie plus éclatée de ces groupes dans le cas de la Goutte d'Or, mais elle

s'inscrit également dans la stratégie de dénonciation d'une accumulation de comportements « indésirables » dans le quartier.

Les discours s'avèrent d'une importance particulière dans les rapports de pouvoir qui s'instaurent dans ces quartiers. À travers différentes stratégies de monopolisation de la sphère publique, qu'il s'agisse de pétitions et d'articles dans les médias, ou de l'investissement des instances participatives, les riverains visent à acquérir une légitimité en tant qu'interlocuteur principal et compétent des pouvoirs publics (Melé, 2004). Ainsi, certains riverains de la Goutte d'Or évoquent leur « conquête » du conseil de quartier, tandis que des stratégies sont mises en œuvre par l'Association du Village Shaugnessy pour positionner des membres sur les sièges ouverts aux citoyens dans divers conseils d'administration, tant au niveau du district que de l'arrondissement. Ce faisant, ces riverains mobilisés tendent à imposer leur vision de ce que doivent être les quartiers tout en réduisant les voix dissonantes. Or, cette légitimité renforce la puissance performative des discours qu'ils diffusent dans la sphère publique. Par l'association récurrente des personnes marginalisées à l'immoralité, à la malpropreté, les riverains mobilisés parviennent ainsi à créer une frontière symbolique entre « nous » et « eux », entre « pur » et « impur », « moral » et « immoral ». Les personnes marginalisées apparaissent donc comme des intrus illégitimes dans ces espaces publics.

Pour ne pas transformer les significations portées par les manières dont se dénomment les différents acteurs, ni réduire la diversité des groupes et les variations existantes entre les terrains, nous avons renoncé à l'harmonisation linguistique des termes descriptifs. Nous avons utilisé, tout au long de la présentation des résultats, les termes issus des terrains, sans chercher à les uniformiser au prétexte d'une langue commune¹. Dans le document final, le maintien de ces dénominations vise à rappeler au lecteur les distinctions entre les deux terrains et permet de situer les faits.

DES APPORTS DE L'ACTE COMPARATIF

« L'entre-deux », moteur de la réflexion

Mais l'acte comparatif et les passages d'un terrain à un autre participent également à la structuration de la recherche, à l'évolution de certaines hypothèses ainsi qu'à l'interprétation des données. Entre les deux villes, les allers-retours, théoriques et réels, ont permis d'interpréter les données recueillies dans l'une et l'autre de manière « objective ». En démarrant la réalisation des entrevues à Montréal, le matériau récolté précédemment à Paris a commencé

1. Nous avons également choisi de ne pas traduire les propos des personnes s'exprimant en anglais.

à s'éclaircir et à faire sens. Le contrepoint sur un terrain différent a permis de réfléchir différemment, de poser un regard rétrospectif sur le premier matériau recueilli, suscitant de nouvelles pistes de recherche.

En construisant les hypothèses de recherche, il semblait logique qu'au sein de ces espaces publics péricentraux, le rapport à l'altérité se manifeste davantage que dans les espaces centraux où des logiques économiques prédominent. En effet, les populations marginalisées des quartiers étudiés sont aussi caractérisées par leur différence ethnoculturelle : populations noires et maghrébines à la Goutte d'Or et Inuit dans le Village Shaugnessy². Lors de nos premiers entretiens, ce rapport à l'altérité n'apparaissait pas fondamental dans la mobilisation des groupes de riverains et l'ethnicité ne fut jamais évoquée pour décrire leur inconfort. Ces premiers résultats nous ont d'abord plongé dans une certaine perplexité, avant d'observer sur le deuxième terrain des dynamiques similaires, ce qui nous a incité à nous intéresser plus particulièrement aux rapports à ces espaces publics des riverains mobilisés et des personnes marginalisées, à interroger les interactions sociales non plus pour elles-mêmes, mais par rapport aux lieux dans lesquels elles se déroulent. Ce changement de perspective a amené à être attentif à d'autres aspects de leurs discours et à être vigilant à tout commentaire illustrant la manière dont les individus percevaient leur espace de vie et s'inscrivaient dans le quartier.

Dans cette perspective, nous avons pu montrer que les riverains évoquaient ces occupations non désirées des espaces publics en lien avec une inadéquation au quartier, avec un écart à la norme résidentielle désirée. En invoquant les personnes marginalisées et leurs comportements comme *out of place* (Cresswell, 1996), ces riverains soulèvent le fait que ces espaces publics sont considérés comme une « extension du chez-soi », comme un sas entre le domicile et la ville extérieure. Partant de ce postulat, ces espaces publics sont censés refléter des valeurs qui soient communes aux riverains, ce qui explique ces stratégies d'embellissement, d'animation, de régulation mises en œuvre par les riverains du Village Shaugnessy, ainsi que les stratégies mises en œuvre à la Goutte d'Or pour en transformer le paysage et les valeurs. Les espaces publics deviennent un « intérieur commun » (Sloterdijk, 2005) aux riverains au sein duquel tout obstacle à cette extension et à ce confort résidentiel, doit être éliminé. Cette intégration des espaces publics aux pratiques d'habiter permet ainsi de penser autrement les rapports de pouvoir qui s'y manifestent. Le passage sur le deuxième terrain a permis de comprendre que, plus que la différence, c'est la proximité à la différence qui importait.

De la même manière, le recours au terme de « famille » par les personnes marginalisées pour décrire leur occupation des espaces publics de la Goutte

2. Cet aspect est mis de l'avant par les médias, pour décrire le quartier et les interactions sociales.

d'Or prit d'autant plus de sens qu'il se répéta dans le Village Shaugnessy. Loin de n'être qu'une occupation liée à l'histoire ou aux ressources disponibles, l'appropriation des espaces publics apparut davantage comme la constitution d'un « chez-soi » protecteur. Pour ces personnes, dont la citoyenneté est souvent niée par les autorités ou par les autres citoyens, la reconnaissance qu'elles trouvent dans un groupe est essentielle. Elle leur permet de préserver leur propre identité et de maintenir une sécurité ontologique. Un fort sentiment d'appartenance au quartier se constitue ainsi à travers les liens sociaux que ces individus marginalisés tissent dans les espaces publics. Décrivant sa relation au Village Shaugnessy, l'une des personnes itinérantes interrogées illustre l'articulation entre la constitution d'un réseau social et l'appropriation du quartier :

« It's like a family there. If someone is missing for a couple days [...] we start to wonder where they are, what happened to them [...]. That'll always be a part of our place. It's like home » (Itinérant, I.1, Femme).

Ces explications ont pris forme dans le mouvement entre les deux terrains et elles ont montré l'importance de l'espace approprié, conduisant à réorienter les hypothèses théoriques vers l'appropriation et l'habiter. Ce tournant dans notre réflexion a amené à s'éloigner d'une hypothèse liée à la dimension répressive pour questionner différemment les rapports de pouvoir dans ces espaces publics. Si les données recueillies dans un premier temps sur l'un des terrains ne révèlent pas de résultats spécifiques, leur mise en regard du deuxième terrain leur donne un sens particulier, confirmant l'intérêt de la comparaison : « [La démarche comparative,] dans la mesure où elle conduit à mettre en évidence des ressemblances et/ou des dissemblances, conduit aussi, en quelque sorte « naturellement », à formuler des hypothèses explicatives. La comparaison inductive n'est pas seulement description, elle est aussi explication (ou plutôt tentative d'explication) » (Hassenteufel, *op. cit.*, p. 114).

La répétition de faits d'apparence mineure sur les deux terrains a mis en lumière certains aspects enfouis et permis de relativiser la sur-visibilité de certains phénomènes tels que le renforcement de la présence policière ou la fermeture nocturne de certains parcs, ce qu'une monographie n'aurait peut-être pas permis. En nous incitant à porter notre attention sur des éléments plus dissimulés, la comparaison permet d'atteindre des convergences plus profondes entre les terrains. Le concept de « dispersion douce » est né de cette dynamique de recherche. À la Goutte d'Or, sans parler explicitement de mise à l'écart, des personnes marginalisées évoquaient la nécessité de se faire discrètes dans les espaces publics, de limiter leur propre visibilité. Mais, pour autant, les significations de cette exigence n'étaient pas claires à interpréter. C'est à la lumière d'une nouvelle relecture, à la suite du deuxième terrain, que ces discours se sont éclairés et ont pris sens. Dans le Village Shaugnessy, des arguments similaires sont apparus à plusieurs reprises, en lien avec les activités résidentielles qui sont mises en œuvre dans les espaces publics, qu'il s'agisse

des cours de yoga durant l'été, des activités pour enfants ou encore de la diffusion de films en plein air les soirs d'été.

Cet écho d'un terrain à l'autre a permis de comprendre que les rapports de pouvoir dans ces espaces publics ne se manifestent pas par l'expression ostentatoire d'une autorité supérieure, mais de manière plus subtile, en particulier à travers les valeurs diffusées par l'espace. Dans les deux cas, ces valeurs se transforment sous l'influence des associations de riverains et l'esthétique des espaces publics acquiert une tonalité plus résidentielle. L'embellissement, le verdissement et l'animation permettraient de signaler les comportements adéquats et inadéquats au quartier :

« Ça montre qu'il y a une habitation, qu'il y a des gens, qu'il y a un souci d'embellissement, de propreté » (Résident, R.4, Homme).

Cette dynamique permettrait de limiter certains comportements indésirables :

« [...] si tu animes un square, si tu attires des gens dans le square, si le square est utilisé et habité par ses citoyens, tu n'auras pas de problèmes, moins en tout cas, de vente de drogues, puis les itinérants vont être plus policés, dans le pire des cas, ils vont s'en aller » (R.2, Homme).

Dans ce contexte, les personnes marginalisées se reconnaissent de moins en moins dans les espaces publics du quartier, s'y sentent moins à leur aise et ne trouvent plus les *prises* pour se les approprier. Certaines d'entre elles quittent le quartier, définitivement ou temporairement ; la plupart, ayant un réseau social et amical dans ce quartier ainsi qu'un attachement particulier à ces lieux habités, préfèrent se faire discrètes, limiter leur visibilité, se défaire d'attributs marquant leur marginalisation pour continuer à investir le quartier et profiter du réseau qu'elles y ont construit. Ainsi, à la Goutte d'Or, la rénovation du square Léon, autour de l'éclaircissement des espaces et de la construction d'une aire de jeux pour enfants, est vécue comme une perte, comme l'éclatement d'une centralité construite au fil du temps par des personnes sans-abri, les incitant à se disperser. Comme le précise un répondant sans-abri et usager de drogue :

« [...] maintenant, ça s'est éparpillé, c'est dans les rues environnantes » (I.8, Homme).

Ses propos illustrent notamment cette nécessité de s'adapter pour continuer à fréquenter le square :

« [...] ou alors quand j'y vais, j'y vais seul pour bouquiner parce que je bouquine pas mal [...], j'y vais avec la gueule d'un mec qui va dans un parc » (*ibid.*).

Face à la récurrence des animations à l'attention des résidents dans les espaces publics du Village Shaugnessy, les personnes marginalisées éprouvent également le sentiment d'être en inadéquation avec l'ambiance. Cette

discordance les pousse à occuper d'autres lieux, souvent moins visibles, avant de revenir une fois les activités terminées :

« [...] sometimes, we don't want to drink in the front of the kids, so we move to the small park there or in the back alleys » (I.5, Homme).

« When they have activities, we plan to do something else to do and to go somewhere else, hang out somewhere else [...] it's like been pushed out from my home » (I.1, Femme).

En ce sens, nous parlons de « dispersion douce », dans la mesure où le déplacement n'est pas forcé, mais s'impose de lui-même aux personnes marginalisées. Celles-ci n'ont plus le choix qu'entre partir ou « normaliser » leurs comportements et adopter un profil « résidentiel », afin de masquer leur dimension *out of place* (Cresswell, *op. cit.*).

Les interactions entre les deux terrains ont permis de remettre en cause certains *a priori* théoriques avec lesquels nous nous étions engagé sur le terrain, tout en déplaçant la réflexion vers de nouvelles pistes d'interprétation. En modifiant l'appréhension des enjeux sur les terrains, cette posture « d'entre-deux » a orienté l'interprétation de l'exclusion dans les espaces publics vers l'expérience spatiale des individus, montrant ainsi l'importance existentielle de l'*habiter* dans l'instauration de ces rapports de pouvoir. L'acte de comparaison a pleinement favorisé le réajustement dont parlent Werner et Zimmermann, ainsi que la réflexivité de la recherche : « [...] Les résistances de l'objet, les préalables posés par son choix ou encore la manière dont peuvent se modifier dans le cours de l'enquête les rapports entre le chercheur et l'objet, par exemple à travers la redéfinition de celui-ci ou le réajustement des problématiques et des catégories analytiques, sont autant d'aspects d'une démarche réflexive dans laquelle la position du chercheur et la définition de l'objet sont évolutives et leurs déplacements respectifs le produit d'interactions spécifiques » (Werner et Zimmermann, 2003, p. 21).

Réflexion et écriture comparative

Cependant, la comparaison ne se limite pas aux passages d'un terrain à l'autre. L'écriture constitue également une étape fondamentale de la réflexion (Giraud, *op. cit.*). Mobilisée comme un outil de l'acte comparatif, la rédaction a démarré dès l'appréhension du terrain et évolué au fil du travail. Le plan ainsi que les liens et les idées générales se sont modelés et mis en forme de manière évolutive, au fil de l'écriture. Le fait d'intégrer de nouvelles données, issues d'un autre terrain, nécessite de saisir les points communs pour organiser et structurer la recherche. Cela incite le chercheur à repenser de manière croisée chacun des terrains afin de trouver un champ commun d'organisation des données. Les thématiques abordées par intuition sur chacun des terrains

étant parfois différentes, il devient nécessaire de replonger dans les données de l'un pour saisir avec précision ce qui le rapproche ou l'éloigne de l'autre. Ce mouvement croisé de l'écriture et de la pensée permet d'organiser et d'orienter la réflexion. Si l'écriture favorise la pensée comparative, elle participe également à la forme finale du texte, elle est l'outil par lequel rendre compréhensibles la recherche et son déroulement.

Ce travail étant inscrit dans les allers-retours entre les deux terrains, ces mouvements se reflètent également dans la restitution des résultats. Si le recueil des données et leur interprétation ont été réalisés de manière transversale, cela s'est poursuivi lors de la rédaction, au cours de laquelle il est facile de revenir à des descriptions parallèles. La comparaison a été intégrée à la forme finale du travail, pour éviter que la restitution écrite ne s'avère un obstacle à la lecture, mais qu'elle révèle au contraire l'importance du raisonnement comparatif dans la recherche et qu'elle permette au lecteur d'apprécier plus facilement les interactions qui ont guidé la réflexion. Le plan de type « séparatiste » (Giraud, *op. cit.*) cloisonnant les résultats de chaque terrain et allant clairement à l'encontre de ces objectifs, nous avons opté pour une rédaction transversale (Hassenteufel, *op. cit.*). Au lieu de juxtaposer les résultats de chacun des terrains, nous avons mis en avant certains thèmes transversaux et privilégié « l'adoption de découpages ne renvoyant jamais spécifiquement à un cas national, afin de faciliter les allers-retours entre les cas comparés » (Hassenteufel, *op. cit.*, p. 120).

Dans la logique argumentative, ce croisement des résultats de terrain nous semble un atout. Pour chacune des thématiques choisies, les deux cas se répondent pour les justifier et renforcer la validité des sous-hypothèses qu'elle illustre, permettant ainsi de passer plus facilement d'un argument démonstratif à un autre. La combinaison croisée des deux terrains illustre en effet des mécanismes, parfois similaires, parfois différents, mais qui dans leur articulation témoignent de la tendance à la mobilisation des espaces publics comme une « extension du chez-soi » et des effets de dispersion que cela génère sur les personnes marginalisées.

CONCLUSION

Cet article montre l'importance de la comparaison internationale sur l'évolution d'une recherche. Bien que ce choix puisse limiter l'approfondissement qui pourrait être réalisé sur un seul terrain, il enrichit la réflexion sous d'autres aspects. Il implique notamment l'appréhension des terrains sous de nouvelles perspectives. Favorisant une réflexivité sur le recueil des données, ainsi que sur l'interprétation et les résultats, la comparaison permet au chercheur de se détacher d'*a priori* théoriques ou d'hypothèses posées au départ. Dans le cas de notre recherche, l'acte comparatif a permis d'inspirer la

réflexion, de lui donner l'élan qui lui manquait à certains moments et de la mener dans des directions non envisagées au départ.

En ce qui concerne spécifiquement les usages contemporains des espaces publics, l'acte comparatif semble pertinent pour saisir les dynamiques profondes sur lesquelles s'appuient les processus visibles de mise à l'écart et de conflictualité. La récurrence de certains phénomènes sur les deux terrains – l'intégration des espaces publics dans l'élaboration d'un « chez-soi » ou les logiques de « dispersion douce » – invite à s'intéresser à l'habiter et à l'expérience vécue des espaces publics. En portant notre attention sur des phénomènes peu visibles, la comparaison permet de s'éloigner d'une interprétation liée aux seules considérations économiques et punitives. Même à travers l'étude d'objets micro-géographiques, tels que les conflits de proximité, les similitudes observées sur différents terrains permettent de les intégrer à une interprétation plus globale des transformations contemporaines de l'urbain, qu'il s'agisse des nouvelles manières d'habiter ou des inégalités d'accès à la ville. Se laisser guider par l'acte comparatif ouvre ainsi des pistes de recherche, susceptibles de révéler de nouvelles théories de l'urbain (McFarlane, *op. cit.*). Miser sur la comparaison internationale en études urbaines s'avère donc une option féconde pour éviter le cloisonnement auquel l'analyse d'un seul terrain mène parfois.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BACQUÉ, M.-H. 2005. « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 123, p. 69-84.
- BACQUÉ, M.-H ; FIJALKOW, Y. 2006. « En attendant sa gentrification. Discours et politiques publiques à la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, n° 63, p. 63-84.
- CORRAL, I. 1986. *Inner city gentrification: the case of Shaughnessy Village, Montreal*, Supervised Research Project, School of Urban Planning, McGill University.
- CRESSWELL, T. 1996. *In place, Out of place: geography, ideology, and transgression*, London, University of Minnesota Press.
- GIRAUD, C. 2012. « Structurer la comparaison par l'expérience de l'écriture », *Revue internationale de politique comparée*, n° 1, vol. 19, p. 95-113.
- HASSENTEUFEL, P. 2005. « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, p. 113-132.
- LALLEMENT, M. 2005. « Comparer, traduire, bricoler », dans J.-C. Barbier et M.T. Letablier (sous la dir. de), *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Peter Lang, p. 169-190.

-
- MARGIER, A. 2013. *La cohabitation dans les espaces publics : conflits d'appropriation entre riverains et populations marginalisées à Montréal et Paris*. Thèse de Doctorat en Études Urbaines, Université du Québec à Montréal.
- MCFARLANE, C. 2010. « The comparative city: knowledge, learning, urbanism » *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n° 4, p. 725-742.
- MELÉ, P. 2004. « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial ? », *Géocarrefour*, Vol. 79, n° 3, p. 223-230.
- MITCHELL, D. 1997. « The annihilation of space by law: The roots and implications of anti-homeless laws in the United States », *Antipode*, vol. 29, n° 3, p. 303-335.
- PADDISON, R ; SHARP, J. 2007. « Questioning the end of public space: Reclaiming control of local banal spaces », *Scottish Geographical Journal*, vol. 2, n° 123, p. 87-106.
- SIBLEY, D. 1995. *Geographies of exclusion: Society and difference in the West*, Londres, Routledge.
- SLOTERDIJK, P. 2005. *Écumes, Sphères III*, Paris, Éd. Pluriel.
- SMITH, N. 1996. *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*, Routledge.
- VIGOUR, C. 2005. *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.
- WACQUANT, L. 2004. *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone.
- WERNER, M. ; ZIMMERMANN, B. 2003. « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 1, p. 7-36.
- YIN, R. 1994. *Case Study Research. Design and Methods*, Sage Publications.